

**VOUS ÊTES PARENT D'UN ENFANT DIAGNOSTIQUÉ
« ÉLÈVE A HAUT POTENTIEL »
DONT LA SITUATION SCOLAIRE EST PROBLÉMATIQUE ?**

**Un dispositif départemental est mis en place dans le Val-d'Oise
Son objectif est de favoriser l'épanouissement scolaire
Des Élèves à Haut Potentiel**

Que propose le groupe départemental ?

- Des actions en direction des équipes enseignantes et des élèves.
- Des conseils aux parents.

Pour qui ?

Pour les élèves du primaire et du secondaire déjà identifiés « Enfants à Haut Potentiel » et qui rencontrent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage scolaire.

Comment ?

- En aidant les équipes pédagogiques :
 - à comprendre le fonctionnement spécifique de l'élève
 - à aménager les apprentissages en fonction des particularités de votre enfant
 - à gérer la différenciation au sein d'un groupe classe, d'un établissement
- En étudiant la situation de votre enfant en réunion de pilotage afin de trouver des solutions adaptées et suivre leur mise en œuvre.

Quelles actions mener en faveur de votre enfant avant de recourir au groupe départemental ?

- Discuter avec l'enseignant de votre enfant ou son professeur principal.
- Demander rapidement à rencontrer le psychologue de l'établissement, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière.
- Solliciter une réunion d'équipe éducative.

Quand s'adresser au groupe départemental ?

- Lorsque les actions menées localement n'ont pas abouti à une amélioration des conditions de scolarisation.
- Lorsque les dispositifs scolaires ne sont pas suffisamment adaptés à la situation.
- Lorsque le partenariat école/famille nécessite une médiation extérieure à l'établissement.

Comment s'adresser au groupe départemental ?

Pour toute première demande, un dossier doit être constitué et adressé par mail à :

ehp-95@ac-versailles.fr

Comment constituer le dossier ?

En remplissant le formulaire ci-joint.